L’an deux mille dix neuf, le mardi douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en la mairie de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

Bernard ENAULT, Maire.

Gérard DÉREL, Eric BURNEL, Ghislaine DESPREZ, Sylvie BLANCHER, Adjoints.

Didier EUDES, Christian CHARDON, Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Emmanuel LEROUX, Sandrine LATIRE, Christophe BREL, Anthony LY, Sarah HEYVANG, Nicolas CLAISSE, Sandrine RIMASSON, Philippe LEMONNIER, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etait Absente excusée avec pouvoir :**

Madame Catherine BIDEL donne pouvoir à Madame Sylvie BLANCHER.

**Etait absente :**

Madame Céline LELONG.

**Secrétaire de séance** :

Monsieur Eric BURNEL est élu à l’unanimité secrétaire de séance

Monsieur Bernard ENAULT, Maire, ouvre la séance à 20 h 00.

8 h 05 Arrivée de Messieurs Emmanuel LEROUX et Anthony LY

**596 – FUSION DES DEUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE FONTAINE ETOUPEFOUR**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’après les deux conseils d’école du 25 février 2019 (Élémentaire) et du 5 mars 2019 (Maternelle), la municipalité a organisé une réunion d’information sur la fusion des deux écoles de Fontaine Etoupefour. Cette réunion s’est déroulée le lundi 11 mars 2019 en mairie, en présence de Monsieur VOISIN Inspecteur de l’Education Nationale, des directrices et professeurs de chaque école, des membres du conseil des parents d’élèves de chaque école et des élus  Monsieur Bernard ENAULT, Maire, Monsieur Gérard DÉREL et Madame Ghislaine DESPREZ.

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, les raisons qui amènent à proposer cette fusion :

* Demande de l’Education Nationale depuis plusieurs années.
* La configuration actuelle des locaux et le nombre d’enfants scolarisés nécessitent l’étude d’un nouveau groupe scolaire dont l’emprise foncière sera inscrite dans le nouveau PLU en cours de révision.
* Cette fusion parait indispensable afin de trouver les financements nécessaires à cet investissement.
* L’avis majoritairement favorable à cette fusion des deux directrices et des professeurs.

Suite à cet exposé, Monsieur BREL intervient et pense que cette fusion est purement comptable et qu’il n’y a pas d’argument pédagogique. Il indique qu’un sondage a été fait auprès des parents d’élèves dont les résultats mettent en évidence :

* Un manque d’informations de la municipalité sur cette fusion auprès des parents.
* Un regret qu’une réunion publique n’ait pas eu lieu.
* La crainte que la suppression de classes soit plus facile.
* Le risque de la perte de la spécificité de l’école maternelle.
* Une inquiétude sur l’organisation de classes à double niveau : exemple GS/CP.

Messieurs BREL et CLAISSE pensent que cette fusion pour septembre 2019 se fait de façon précipitée alors que les nouveaux locaux ne verront pas le jour avant 2022-2023.

Monsieur BREL reconnait que le législateur fait bien les choses en remettant la décision au Maire.

Monsieur ENAULT précise bien :

* que cette fusion ne remet pas en cause l’égalité budgétaire de chaque entité.
* qu’il veillera comme aujourd’hui au bon fonctionnement de l’école.
* Qu’il faut engager ce projet dès aujourd’hui afin de travailler en toute sérénité.

Après ce débat, Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur cette fusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**  par :

16 voix POUR 1 Voix CONTRE 1 ABSTENTION

la fusion des deux écoles Maternelle et Élémentaire de Fontaine Etoupefour.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire fait part d’une invitation à la remise du 1er Prix d’Arts plastiques qui aura lieu le mercredi 27 mars 2019 à 18 heures 30.
* Suite à la distribution du flyer sur les animations de la médiathèque, Madame DESPREZ fait part de la demande de participation des élus aux animations et notamment celle de la lecture musicale du 24 avril.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.